

Déterminer un niveau d'immigration pour le Québec : pourquoi, comment?

Madeleine Gagné, Mireille Baillargeon, Claire Benjamin et Benoit Audet

Volume 12, numéro 2, octobre 1983

Les migrations

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/600506ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/600506ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Gagné, M., Baillargeon, M., Benjamin, C. & Audet, B. (1983). Déterminer un niveau d'immigration pour le Québec : pourquoi, comment? *Cahiers québécois de démographie*, 12(2), 207–215. <https://doi.org/10.7202/600506ar>

Déterminer un niveau d'immigration pour le Québec: pourquoi, comment?

Madeleine GAGNÉ, Mireille BAILLARGEON, Claire BENJAMIN et Benoit AUDET*

INTRODUCTION

À la fin des années soixante, le Québec crée un ministère de l'Immigration et ainsi affirme sa volonté d'intervention dans le domaine. Au début, les pouvoirs du Québec dans ce secteur de compétence partagée sont très limités et l'objectif prioritaire vise à favoriser une intégration harmonieuse des immigrants à la majorité francophone. Tout au long de la décennie suivante, le Québec s'efforcera d'accroître ses capacités d'intervention tant au plan du recrutement et de la sélection qu'en ce qui a trait à l'accueil et à l'établissement. Le but visé est la définition d'une politique québécoise d'immigration.

De son côté, le gouvernement fédéral entreprend dès le début des années soixante-dix une réflexion devant mener à une révision en profondeur de la politique canadienne d'immigration. Cette remise en question a donné lieu à des travaux de recherche étendus, à la rédaction d'un Livre vert et finalement à la sanction d'une nouvelle loi et réglementation (Gouvernement du Canada, 1977). Parmi les nouveautés et probablement la plus importante, cette nouvelle loi stipule que dorénavant le ministre responsable devra déposer au Parlement un rapport annuel "sur le nombre d'immigrants que le gouvernement canadien juge opportun d'admettre durant une période déterminée; et la manière dont les considérations démographiques ont été prises en ligne de compte pour fixer ce nombre". Il doit pour ce faire "avoir consulté les provinces sur l'aspect régional des besoins démographiques et de la situation du marché du travail, ainsi que toutes autres personnes, organisations et institutions qu'il juge appropriées". Le premier rapport annuel sur les niveaux d'immigration pour le Canada a été déposé le 1er novembre 1978, et subséquemment à chaque année à la même date¹. C'est ainsi que cette démarche joue un double rôle; elle rend possible une meilleure planification et gestion du programme et de la politique en même temps qu'elle permet de sensibiliser les intervenants de la société et la population au phénomène de l'immigration.

* Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, direction de la Recherche. Cet article n'engage que la responsabilité des auteurs.

¹ Les lecteurs intéressés peuvent consulter le *Rapport annuel sur les niveaux d'immigration déposé au Parlement* ainsi que le *Document de fond sur les futurs niveaux d'immigration* rendus publics chaque année par la Commission de l'Emploi et de l'Immigration.

En 1978, le Québec conclut une entente avec le gouvernement canadien qui lui donnera des pouvoirs élargis en matière de recrutement et de sélection (Ministère de l'Immigration, 1978). L'Entente Couture-Cullen marque en effet un tournant et permettra au Québec de se définir une politique d'immigration. Certes, l'admission demeure du ressort de la juridiction fédérale et le Québec reconnaît les catégories d'admission de la loi fédérale. Par contre, il est maintenant maître d'oeuvre en ce qui concerne le volume et la sélection des immigrants. Cette entente entre en application dès le début de l'année 1979 et permet au Québec de se doter d'instruments de gestion de sa politique. Parmi ces derniers, outre la présence québécoise à l'étranger, les plus importants sont l'exercice de détermination des niveaux d'immigration et la confection d'une grille québécoise de sélection. L'orientation de la pratique québécoise s'est par la suite développée conformément à l'Entente.

LES PROBLÉMATIQUES RETENUES

Dès la première année, le gouvernement fédéral a voulu associer les provinces à la détermination d'un niveau canadien d'immigration. L'approche proposée ne développait pas une problématique nouvelle mais reposait sur les acquis du Livre vert et sur une projection des tendances passées du flux migratoire. Découlant et allant de pair avec l'Entente Couture-Cullen, le ministre québécois a plutôt voulu identifier l'exercice comme un outil important pour la mise en place de sa politique d'immigration. Le Québec s'est donc distingué de la démarche du fédéral: il a développé une problématique propre et a voulu déterminer annuellement un niveau souhaitable d'immigration selon ses objectifs et ses priorités dont il informerait le ministre fédéral en temps opportun.

La problématique que le Québec a adoptée et énoncée dans sa loi a été celle des capacités d'accueil. En effet le ministre doit "définir des objectifs quant au nombre de ressortissants étrangers admissibles au cours d'une période donnée en tenant compte, notamment, des besoins démographiques, économiques et socio-culturels du Québec" (Gouvernement du Québec, 1983). Il s'agit donc d'une volonté de lier l'immigration à une analyse intégrée des capacités d'accueil du Québec. On percevait l'immigration comme une intervention en ce qui a trait aux ressources humaines et la politique d'immigration devenait une politique volontaire visant à favoriser des objectifs de long terme. Le but visé était de fixer un niveau souhaitable compte tenu d'un diagnostic des capacités d'accueil qui dépassait une lecture des situations conjoncturelles.

On voulait s'éloigner de la pratique fédérale des années soixante et soixante-dix qui consistait à gérer le programme d'immigration selon une estimation des pénuries de main-d'oeuvre à l'échelle pan-canadienne; pratique qui s'était avérée néfaste car l'analyse ne correspondait pas aux besoins du Québec tant au plan de l'identification des pénuries de main-d'oeuvre qu'à celui de la gestion du programme "robinet ouvert, robinet fermé". D'autre part, le gouvernement du Québec avait déjà entrepris une réflexion sur la définition d'une problématique des ressources humaines où l'immigration tenait une place importante et se définissait comme moyen d'influencer les objectifs

de long terme. Il ne faut donc pas s'étonner que la problématique retenue marque une volonté d'intervention et de planification du flux global sur une durée suffisamment longue pour en permettre l'évaluation.

Pour sa part, le gouvernement fédéral voyait l'exercice comme une occasion de mettre en place des mécanismes de planification administrative de ses activités. C'est pourquoi il envisage plutôt la prévision d'un niveau probable compte tenu des catégories d'admission, des besoins à court terme du marché du travail et des ressources financières et humaines octroyées au programme d'immigration. D'ailleurs, au cours des exercices, les rapports annuels incluront de plus en plus toutes sortes de considérations administratives expliquant les gestes et les directives associés au programme. L'aspect prévisionnel sera quant à lui développé au plan des catégories d'admission en fonction des engagements et des principes de la loi. Les exercices incluent aussi le plan annuel en ce qui a trait au programme de réétablissement des réfugiés avec une étude de plus en plus détaillée des bassins. Les exercices donnent finalement l'occasion d'annoncer les événements importants de l'année à venir ainsi que les études et les consultations en cours.

Dès le premier rapport annuel de 1978, le ministre fédéral prend le "ferme engagement de lier le mouvement d'immigration à la conjoncture économique et aux besoins d'ordre démographique du Canada" (voir note 1). Cette orientation est toujours la même aujourd'hui. Comme il s'agit essentiellement d'un exercice de prévision, il présente chaque année une fourchette possible et probable. Ensuite, même si le niveau annoncé n'est pas considéré comme un quota, diverses directives administratives et différents mécanismes de suivi sont examinés et mis en place pour assurer que le flux se situe à l'intérieur de la fourchette. C'est ainsi que l'exercice de détermination des niveaux a grandement contribué à la compréhension du phénomène et à la gestion du programme. De plus, grâce aux consultations et au dépôt du rapport annuel, il a aussi favorisé une sensibilisation de l'ensemble de la population à la politique d'immigration canadienne.

Au cours des années, l'approche du gouvernement fédéral ne s'est pas fondamentalement modifiée. Les considérations démographiques sont restées empreintes des travaux du Livre vert et des consultations qui ont suivi; on a retenu de façon constante le principe que l'immigration ne pouvait influencer les variables démographiques stratégiques à moins d'atteindre des volumes bien au-delà des niveaux historiques et on s'est contenté d'énoncer le souhait que la migration internationale nette se chiffre à quelque 75 000 personnes lors des premiers exercices et ensuite à 55 000 plus récemment. On vérifie aussi à chaque année la taille prévisible de la population canadienne à l'horizon 2000 et on réaffirme "que les niveaux d'immigration annoncés n'entraîneront pas de modifications négatives d'ordre démographique dans un proche avenir" (voir note 1). Par contre, il semble bien que les préoccupations quant à la taille de la population et à ses perspectives de croissance pourraient amener un réexamen de la situation au cours des prochaines années.

Quant au volet économique, l'immigration a de tout temps été perçue par le gouvernement fédéral comme une solution possible aux problèmes du marché du travail en fonction d'une estimation des besoins de main-d'oeuvre. Cette préoccupation a d'ailleurs justifié la tenue régulière d'une enquête sur les postes vacants conjointement financée par le ministère fédéral et Statistique Canada. Les critères de sélection par rapport au marché du travail découlaient directement de cette enquête et étaient éliminatoires par rapport à la candidature des immigrants indépendants. On considérait l'immigration dans le cadre de la politique de main-d'oeuvre comme moyen de combler des pénuries identifiées trimestriellement, de façon ponctuelle et circonscrite. Ces estimations sont apparues très volatiles à la fin des années soixante-dix avec la hausse généralisée du taux de chômage et nettement contradictoires aux autres indicateurs du marché du travail. Cette approche a donc été abandonnée. Les difficultés liées à l'estimation de "pénuries de main-d'oeuvre" amenaient déjà à identifier le contexte économique comme une contrainte dans la détermination des niveaux.

Avec le début de la décennie, deux rapports gouvernementaux (Commission de l'Emploi et de l'Immigration, 1981; Groupe de travail parlementaire sur les perspectives d'emploi pour les années 1980, 1981) du fédéral s'interrogent sur l'évolution et les problèmes du marché du travail au Canada au cours des années quatre-vingts. L'objectif prioritaire retenu est alors d'assurer d'abord un emploi aux Canadiens et de faire en sorte "que les Canadiens soient prêts à saisir les occasions d'emploi qui s'offrent en changeant de profession, d'industrie et de région". Quant à l'immigration, on retient l'hypothèse qu'elle "continuera à servir certaines fins du marché du travail et que l'on n'y recourra pas sur une grande échelle pour répondre à la demande de travailleurs dans les industries et régions à forte croissance". Pour la détermination des niveaux d'immigration, ces travaux recommandaient "qu'il devrait être possible d'accommoder, dans le cadre du mouvement d'immigration annuel, de 20 000 à 25 000 travailleurs sélectionnés pour répondre à des besoins véritables et urgents du marché du travail, auxquels ne saurait satisfaire la main-d'oeuvre d'autres sources". Les recommandations insistaient aussi sur une liaison très étroite, cas par cas, entre la demande d'employeurs et l'offre de main-d'oeuvre étrangère. Le rapport annuel sur les niveaux qui a suivi fait siennes ces propositions et suggère une immigration de travailleurs très sélective, relativement restreinte et de plus en plus orientée vers l'emploi réservé.

L'effondrement du marché du travail suite à la crise économique a cependant amené une révision en cours d'année et forcé une baisse des niveaux annoncés pour 1982 et 1983. En conséquence, le ministre annonçait le 1er mai 1982 une restriction visant les travailleurs sélectionnés et le recrutement de travailleurs immigrants se voyait strictement limité à ceux qui avaient un emploi réservé. De plus, les circonstances obligeaient de chiffrer ces besoins à quelque 8 000 à 10 000 travailleurs. Ainsi, par la force des choses, avec des besoins reliés au marché du travail de plus en plus faibles et une volonté de lier le mouvement d'immigration à la conjoncture économique, les niveaux annoncés par le fédéral ont subi une forte baisse au cours des années.

Dans sa dynamique propre, le Québec a participé à l'exercice du fédéral en l'informant de ses intentions d'accueil et en précisant autant que possible ses objectifs selon les catégories. Cependant, pour déterminer son niveau chaque année, les variables-cibles considérées tiennent compte de façon spécifique des situations démographique et économique du Québec et reflètent aussi les volontés particulières d'intervention sur le flux. Pour mener à bien cette tâche, il a fallu développer un programme de recherche qui visait à identifier les capacités d'accueil.

ÉVOLUTION DES TRAVAUX

En choisissant de déterminer des niveaux souhaitables d'immigration, il fallait nécessairement au premier abord s'interroger sur le rôle de l'immigration dans la société québécoise et ses incidences à long terme sur des variables stratégiques qu'elle risque d'influencer. C'est pourquoi l'effort de recherche s'est porté très vite sur une analyse des impacts et des interrelations compte tenu d'une lecture des objectifs de développement de la société québécoise.

Bien que la perspective d'ensemble aurait demandé que l'on considère les objectifs de développement démographique, économique, social et culturel, il a fallu limiter dès le départ la définition des capacités d'accueil aux deux premiers aspects. La difficulté de formaliser correctement des considérations telles que l'évolution de la capacité d'accueil et d'intégration sociale et culturelle a dicté ce choix. Pour développer la problématique des capacités d'accueil démographique et économique du Québec, il fallait dégager les tendances lourdes de l'évolution démographique et du développement économique en les situant par rapport aux évolutions projetées des autres pays industrialisés et y étudier les incidences de l'immigration.

Le premier exercice (Baillargeon, Benjamin et Gagné, 1979) a donc tenté de mesurer l'impact de l'immigration grâce à une schématisation des réalités démo-économiques projetées à l'aide d'un modèle de comportement. La partie démographique du modèle (POPIM) isolait de la population totale la population des nouveaux immigrants internationaux et leur descendance, ce qui permettait de leur appliquer des hypothèses spécifiques. Les résultats étaient prévisionnels sur cinq ans afin d'alimenter la partie économique, et les simulations sur vingt ans permettaient d'effectuer l'étude d'impact sur les variables lourdes stratégiques identifiées au point de départ: ce sont la taille et la croissance de la population, la fécondité et la natalité, les effectifs par groupe d'âges et la structure par âge. La partie économique consistait en une adaptation d'un modèle macro-économique relativement restreint, d'inspiration keynésienne et originellement développé au ministère de l'Industrie et du Commerce. Ce dernier projetait de façon cohérente sur un horizon de cinq ans les principaux agrégats de l'économie québécoise. On cherchait à identifier l'impact de l'immigration sur la croissance économique et les principales variables déterminantes de celle-ci.

Lors de ce premier exercice, les analyses présentées visaient à influencer la détermination des niveaux sur une période de cinq ans. Elles avaient pour

objet de mesurer l'influence de trois niveaux d'immigration, soit 15 000, 20 000 et 30 000 immigrants annuellement. Le choix de ces niveaux reposait sur une analyse des volumes historiques et de la tendance des mouvements récents. Un scénario-contrôle où l'immigration est considérée nulle permettait de faire les études d'impact.

Au plan des considérations démographiques, le premier exercice laissait de côté l'analyse de la situation conjoncturelle car l'immigration n'apparaissait pas comme facteur déterminant de cette évolution; les sorties internationales et interprovinciales en constituaient l'élément-clé. Cependant, il était fondamental, compte tenu de la problématique retenue, de vérifier comment avec les années l'immigration cumulant ses effectifs aurait un impact sur la population en influençant non seulement son dynamisme mais aussi sa structure. Les scénarios d'impact ont permis de répondre adéquatement à ces préoccupations. En effet, si l'immigration internationale favorise un accroissement de la population et que son incidence soit positive à long terme, elle ne permet cependant pas de solutionner les problèmes de fond identifiés sur un horizon de vingt ans, soit le vieillissement, la faiblesse de la fécondité et l'importance de l'émigration. En fait, le niveau de fécondité n'est pas affecté par l'immigration même s'il y a une surfécondité des femmes immigrantes, une structure d'âge qui leur est plus favorable et donc des naissances relativement plus élevées. De même si l'immigration augmente les effectifs des groupes d'âges surtout chez les moins de 45 ans, par contre, elle ne modifie pas le poids relatif des groupes d'âges ni l'âge moyen de la population. L'exercice a aussi permis de souligner que l'accroissement naturel resterait positif jusqu'à l'horizon 2000 pour l'ensemble des scénarios parce que le dynamisme de la population est tel qu'il permet au Québec d'avoir un nombre suffisant de naissances pour compenser les décès et cela même pour les scénarios simulant aucune entrée internationale sur son territoire pendant vingt ans et de fortes sorties hors du Québec.

Un des traits importants qui se dégagent des simulations économiques est certes le ralentissement général de la croissance pour la période 1980-1984 comparativement aux deux décennies précédentes. De plus, un autre fait nouveau était la dépendance de l'économie au dynamisme du secteur privé qui apparaissait comme la principale source de création de production et d'emploi contrairement à l'expérience vécue depuis le début des années soixante. Finalement, on entrevoyait une baisse de la croissance de la population active et une diminution progressive du taux de chômage au fur et à mesure du ralentissement des entrées sur le marché du travail et si la création d'emploi se maintenait à un rythme satisfaisant. Mais il n'était aucunement question que les années quatre-vingts connaissent d'importantes pénuries de main-d'oeuvre comme on l'avait longtemps cru auparavant.

Compte tenu de la liaison avec la partie démographique, il était possible aussi de dégager de nos résultats l'ampleur et la direction de l'incidence de l'immigration sur l'horizon de cinq ans. De cette analyse, il ressortait que l'influence de l'immigration sur les variables de croissance était insuffisante pour en changer les grandes caractéristiques. En effet, il semble bien qu'une période de cinq ans soit trop courte pour que l'immigration influence de façon

significative les variables de croissance, c'est-à-dire celles qui en affectent l'allure générale, soit l'emploi, les investissements et la productivité. Par contre, certaines variables réagissent de façon plus sensible; ce sont surtout la population active et dans une moindre mesure les dépenses de consommation, les variables-revenus, les impôts personnels et les transferts gouvernementaux. Etant donné le degré de resserrement du marché du travail, l'influence plus que proportionnelle de l'immigration sur la population active a pour effet de ralentir la baisse des taux de chômage au cours de la période étudiée. Cela ne signifie pas que l'immigration crée du chômage mais bien que les perspectives de croissance soient telles qu'une augmentation plus importante de la population active se reflète momentanément au niveau du chômage.

Somme toute, les considérations économiques dont il fallait tenir compte dans la détermination d'un niveau souhaitable d'immigration pour la période 1980-1984 étaient davantage des contraintes plutôt liées aux perspectives de croissance elles-mêmes qu'à l'incidence de l'immigration sur celles-ci. Ces perspectives étaient peu encourageantes malgré certaines hypothèses relativement optimistes quant à la croissance extérieure, la prudence était donc à recommander d'autant plus que la situation conjoncturelle de l'époque ne laissait pas entrevoir d'amélioration sensible du marché du travail. Cette vision combinée aux mesures d'impact relativement faible de l'immigration sur les variables stratégiques du développement démographique ont amené une proposition d'un niveau d'immigration inférieur aux moyennes historiques d'après-guerre (27 927 immigrants) et même en dessous de la moyenne annuelle des dix années précédentes (24 051 immigrants); la recommandation stipulait que l'immigration devrait voisiner 20 000 immigrants.

Jusqu'à maintenant, les conclusions de ce premier exercice ont influencé tous les suivants en fournissant les assises nécessaires pour la discussion des incidences futures de l'immigration. Ces dernières mériteraient d'être mesurées de nouveau à la lumière des plus récentes données disponibles et aussi en raison des possibles changements de comportement ou de structure. Il s'agit là, certes, d'une avenue dans la poursuite des travaux de recherche.

Tout au cours des exercices subséquents², la problématique s'est enrichie des différents travaux et études effectués dans le but d'améliorer la connaissance du phénomène. Parmi ces derniers, l'approfondissement de l'étude des incidences passées de l'immigration (Baillargeon et Benjamin, 1981; Gagné, 1980) tant au plan démographique qu'économique a permis de mieux documenter la problématique des capacités d'accueil. Les résultats de ces analyses n'ont apporté aucun élément de surprise; elles ont par contre permis de sensibiliser encore davantage à la notion de capacité d'absorption. En effet, sous cet aspect, l'expérience passée du Québec n'est pas reluisante et il faut tout

² Les personnes intéressées peuvent consulter à la direction de la Recherche du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration les documents produits dans le cadre de l'exercice de détermination du niveau d'immigration pour le Québec. Le plus récent, rendu public en septembre 1984, porte sur le niveau d'immigration pour 1985.

mettre en oeuvre pour l'améliorer. Il a semblé évident que la capacité d'absorption économique était déterminante si le Québec ne veut pas se définir comme territoire de transit.

Une intégration harmonieuse à la société québécoise passe donc par la possibilité d'obtenir un emploi et de le garder. Les difficultés qu'a davantage connues l'économie du Québec dans le passé à absorber ses nouveaux arrivants sur le marché du travail joueraient un rôle explicatif important dans la faiblesse relative du taux de présence sur son territoire de la population immigrée admise; la dualité linguistique n'est certes pas à ignorer non plus. C'est donc dire qu'une meilleure politique de francisation des immigrants et un volume d'immigration lié à une lecture de la capacité d'accueil économique devrait conduire à une hausse du taux de présence des immigrants sur le territoire québécois.

C'est ainsi que les exercices ont de plus en plus développé les analyses des situations conjoncturelles, les études des autres mouvements migratoires et un regard plus détaillé sur le mouvement d'immigration récent. Les variables-cibles démographiques et économiques sont restées sensiblement les mêmes mais leur analyse a développé une approche à la fois plus intégrée et plus sectorielle. Les considérations démographiques ont intégré l'ensemble des mouvements migratoires et examiné de façon systématique la situation conjoncturelle. Par ailleurs, l'aspect économique a englobé un examen de plus en plus détaillé de l'ensemble des indicateurs disponibles du marché du travail. Ce qui amène à redéfinir quelque peu la problématique de départ car on reconnaissait progressivement que les marges de manoeuvre sont en réalité relativement restreintes.

En effet, si pour des raisons humanitaires le Québec choisit d'accueillir dans une situation de crise (par exemple, le mouvement des réfugiés indochinois) un nombre important de réfugiés pour respecter ses obligations internationales, la notion de niveau souhaitable doit être réévaluée. De même, en présence de crise économique comme a connu le Québec à l'instar du monde industrialisé en 1981 et 1982, il devient presque aberrant de fixer des niveaux souhaitables visant des objectifs de long terme.

Au cours des trois derniers exercices, la situation économique conjoncturelle a donc pesé très lourd et les propositions constituent presque des planchers compte tenu d'une projection concernant le mouvement familial et en raison de la volonté d'accueil visant à respecter les engagements internationaux du Québec. Ainsi, le Québec manifestait sa volonté d'accueillir 15 200 immigrants en 1983, 16 000 en 1984 et 17 000 en 1985.

CONCLUSION

La détermination des niveaux d'immigration doit être perçue comme un exercice dynamique qui reflète les orientations du programme, l'évolution de la politique et l'arbitrage souvent difficile entre ses différents objectifs et volets. Les événements récents et la situation actuelle amèneront tout probablement à se pencher plus particulièrement au cours des prochaines années

sur l'articulation du programme humanitaire, la problématique globale des mouvements de migration au Québec et finalement des mécanismes de concertation des intervenants de la société québécoise. Chacun de ses aspects a déjà été examiné et a donné lieu à diverses ébauches de réflexion qui devront être poursuivies.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAILLARGEON, Mireille et BENJAMIN, Claire, 1981. *Les incidences de l'immigration dans l'évolution démographique du Québec* (texte non publié). Québec, ministère de l'Immigration du Québec, direction de la Recherche, 34 p.

BAILLARGEON Mireille, BENJAMIN Claire et GAGNE Madeleine, 1979. *Niveau d'immigration souhaitable (1980-1984): quelques considérations démographiques et économiques* (texte non publié). Québec, ministère de l'Immigration du Québec, direction de la Recherche, 31 p.

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION, 1981. *L'évolution du marché du travail dans les années 1980* (Rapport du groupe d'étude sur l'évolution du marché du travail). Ottawa, Gouvernement du Canada, 267 p.

GAGNÉ, Madeleine, 1980. *Incidences économiques de l'immigration: problématique et le cas du Québec depuis la Seconde guerre mondiale* (texte non publié). Québec, ministère de l'Immigration du Québec, direction de la Recherche, 36 p.

GOVERNEMENT DU CANADA, 1977. *Loi concernant l'immigration au Canada C-24, adoptée par la Chambre des Communes le 25 juillet 1977*. 80 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, 1983. *Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, dernière mise à jour le 9 août 1983* (Loi originale adoptée en 1968). Québec, Editeur officiel du Québec.

GRUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR LES PERSPECTIVES D'EMPLOI POUR LES ANNÉES 1980, 1981. *Du travail pour demain. Les perspectives d'emploi pour les années 80*. Ottawa, Chambre des Communes, 181 p.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, 1978. *Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec portant sur la collaboration en matière d'immigration et sur la sélection des ressortissants étrangers qui souhaitent s'établir au Québec à titre permanent ou temporaire, entente signée le 20 février 1978*. Québec, direction des Communications, 19 p.